

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

## PROCÈS-VERBAL

Le 5 décembre 2011

Au siège social de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, a lieu la soixante-dix-huitième (78<sup>e</sup>) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, à laquelle participent :

Sont présents :  
Mme Monique Brisson, présidente  
M. Éric Beaulieu  
Mme Jacqueline Boubane  
Mme Mireille Carrière  
M. Francis Dumais  
Mme Thérèse Hudon  
Mme Suzanne Lachance  
M. Michel Lanctôt  
M. Jacques Lemire

Absence motivée : M. Pierre O'Donoghue

Cette assemblée a été convoquée par voie postale le 25 novembre 2011.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Brisson préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 8 h 15.

### RÉSOLUTION CE 051211-610 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième (78<sup>e</sup>) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil tel que déposé en déplaçant l'item 20.2 « État du fonds de développement régional » au début de la rencontre et l'item 6.1 « Revitalisation urbaine intégrée 2011-2014 » avant l'item 5 et en ajoutant au point varia les sujets suivants:

- Deux demandes de financement.

Adoptée à l'unanimité.

### RÉSOLUTION CE 051211-611 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME (77<sup>e</sup>) ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 31 OCTOBRE 2011

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la soixante-dix-septième (77<sup>e</sup>) assemblée du comité exécutif tenue le 31 octobre 2011 avec la modification suivante à la résolution CE 311011-605 :

- Le protocole de subvention signé entre la CRÉ et l'Office municipale d'habitation de Longueuil (OMHL) devra inclure des dispositions pour assurer la pérennité du projet.

Adoptée à l'unanimité.

## **SUIVI DES ACTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 77<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

La direction générale fait part aux membres des actions et suivis découlant du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> assemblée du Comité exécutif.

### **ÉTAT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

La direction générale donne des explications concernant l'état du Fonds de développement régional au 31 octobre 2011. Un document est déposé pour information.

### **RÉSOLUTION CE 051211-612 FESTIVAL CLASSICA – DEUXIÈME ÉDITION**

Présentation de messieurs Marc Boucher, Éric Bourbeau et Bruno Bougie du Festival Classica.

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de Festival Classica inc. pour la mise en œuvre de la deuxième édition du Festival Classica;

**CONSIDÉRANT** que le Plan quinquennal de développement régional de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil comporte parmi ses orientations d'appuyer le développement et la mise sur pied d'événements culturels majeurs distinctifs;

**IL EST RÉSOLU** d'engager la somme de 101 000 \$ dans le cadre du FDR 2012-2013, pour la mise en œuvre de la deuxième édition du Festival Classica, attendu que :

- les crédits seront disponibles dans le cadre du FDR 2012-2013;
- les dépenses du projet seront du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 août 2012;
- le promoteur confirmera les revenus provenant des partenaires publics (MAMROT, CALQ, CLD);
- au dépôt et à l'acceptation d'un rapport d'activités;
- au dépôt des états financiers du projet accompagnés du rapport stipulant que ces états financiers ont fait l'objet d'un audit;
- cette subvention comprend un remboursement maximal de 1 000 \$ pour les frais d'audit des états financiers, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION CE 051211-613 ENTENTE DE PARTENARIAT EN REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE 2011-2014**

Présentation de madame Sylvie Cossette et monsieur Pierre Montreuil de la ville de Longueuil.

**CONSIDÉRANT** l'Entente en revitalisation urbaine intégrée 2011-2014 adoptée par la CRÉ de l'agglomération de Longueuil (**résolution CE 180411-538**), selon laquelle elle s'est engagée, sous réserve de ses disponibilités budgétaires, à :

« Contribuer financièrement aux objectifs de l'Entente et à la réalisation des projets en découlant à raison de : 600 000 \$ au total, à raison de 200 000 \$ annuellement pour une période de 3 ans à compter de l'exercice financier 2011-2012. Cette contribution de la CRÉ sera composée principalement des sommes réservées pour la démarche RUI dans le cadre de son Alliance pour la solidarité avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et, si requis, d'une somme à déterminer en provenance du Fonds de développement régional (FDR), qui ne pourra dépasser 100 000 \$ annuellement, pour compléter la contribution de 200 000 \$, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** que l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité n'a toujours pas été conclue avec le MESS;

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par la Direction de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Longueuil à l'effet de maintenir en poste les deux agents de développement en RUI et procéder à l'embauche de deux agents en mobilisation citoyenne (voir sommaire exécutif ci-joint);

**CONSIDÉRANT** que l'agent de développement du quartier Sacré-Coeur est financé dans le cadre d'un protocole de subvention qui découle de l'Entente en RUI 2008-2010, se termine au 31 janvier 2012 et lie la CRÉ à un fiduciaire, le Centre communautaire le Trait d'union;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction contenue dans le sommaire exécutif ci-joint;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche, après les vérifications légales appropriées, des quatre ressources contractuelles prévues au plan d'action de la démarche RUI. Attendu que :

- les contrats signés par la CRÉ avec ces ressources débuteront au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour se terminer au plus tard le 30 septembre 2012, conditionnellement à la disponibilité des crédits dans le cadre du FDR 2012-2013 ;
- les charges salariales de ces ressources, les frais afférents et les frais d'opération découlant de leurs activités seront assumés à même la contribution annuelle de 100 000 \$ prévue au FDR 2011-2012 et 2012-2013 dans le cadre de l'Entente en RUI 2011-2014, pour un montant maximum de 200 000 \$;
- toute option de renouvellement de ces contrats au-delà du 30 septembre 2012 est conditionnelle à la disponibilité des crédits au FDR 2013-2014, à la signature avec le MESS de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et à l'acceptation par le MESS que les sommes en provenance de cette entente puissent servir au financement de ces ressources contractuelles en RUI;
- cette décision a pour effet de prolonger jusqu'au 31 mars 2012 l'entente de financement avec le fiduciaire de la subvention de la CRÉ pour la mise en œuvre du plan d'action en RUI du quartier Sacré-Coeur (**résolution CE 210909-302**), en l'occurrence le Centre communautaire le Trait d'union. Le délai pour la reddition de compte par le fiduciaire est par le fait même prolongé;
- cette décision annule la **résolution CE 311011-602**.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Mireille Carrière quitte à 10 h 25.

#### **RÉSOLUTION CE 051211-614**

#### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2012-2015**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 présenté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) qui prévoit renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux et, à cette fin, créer des Alliances pour la solidarité permettant une meilleure prise en charge de la lutte contre la pauvreté par les milieux locaux et régionaux;

**CONSIDÉRANT** que les conférences régionales des élus (CRÉ) ont reçu le mandat de mobiliser et concerter les acteurs de leur milieu afin d'élaborer un plan d'action régional qui présentera des solutions novatrices et sera basé sur l'élaboration de projets porteurs et structurants;

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'action régional de la CRÉ bénéficiera jusqu'au 30 septembre 2015 d'une subvention totale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) totalisant 3 031 732 \$;

**CONSIDÉRANT** que pour l'obtention de cette subvention la CRÉ doit convenir d'une entente administrative avec le MESS pour la gestion du FQIS (voir modèle type d'entente ci-joint);

**CONSIDÉRANT** que l'annexe 1 de cette entente est constituée du document « Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'agglomération de Longueuil 2012-2015 »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation dans le sommaire exécutif ci-joint;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la présidente de la CRÉ de l'agglomération à transmettre le document « Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'agglomération de Longueuil 2012-2015 » au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et d'amorcer les négociations avec celui-ci pour convenir d'une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité, attendu que :

- l'Entente signée, incluant son annexe 1 « Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'agglomération de Longueuil 2012-2015 » seront substantiellement conformes aux documents déposés au comité exécutif;
- l'Entente signée, incluant son annexe, sera déposée lors d'une réunion ultérieure du comité exécutif;
- les engagements au FQIS devront être adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis Dumais quitte la réunion à 10 h 40.

#### **RÉSOLUTION CE 051211-615**

#### **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption des projets de la loi 76 et 102 par l'Assemblée nationale;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 21.12.1 de la loi sur le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et 573.3.1.2 de la loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les Conférences régionales des élus d'adopter une politique de gestion contractuelle;

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la politique de gestion contractuelle de la Conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil, étant entendu que la politique de gestion financière sera modifiée en conséquence, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION CE 051211-616**

#### **PORTRAIT DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de Femmessor Montérégie pour la réalisation d'un portrait de l'entrepreneuriat féminin dans l'agglomération de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond à l'objectif de soutenir l'entrepreneuriat féminin du plan d'action de l'Entente en égalité entre les hommes et les femmes dans l'agglomération de Longueuil 2011 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est recommandé par le comité d'analyse de projets de l'Entente en égalité entre les hommes et les femmes dans l'agglomération de Longueuil 2011 composé de représentantes du Comité femme égalité et mouvement (CFEM), du Secrétariat à la condition féminine, du Forum Jeunesse Longueuil et de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

**IL EST RÉSOLU :**

- de soutenir financièrement le projet « **Portrait de l'entrepreneuriat féminin de l'agglomération de Longueuil** » déposé par Femmessor Montérégie via l'Entente administrative visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011 pour un montant maximal de 21 200 \$ incluant un montant maximal de 500 \$ pour les frais d'audit, sur présentation de pièces justificatives,

Attendu que le directeur général est par le fait même autorisé à convenir d'un protocole de subvention avec le promoteur. Le tout est conditionnel à la réalisation du montage financier déposé. Le promoteur respectera les politiques de gestion contractuelle et de gestion financière de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 051211-617**

**ENTENTE ADMINISTRATIVE VISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA GOUVERNANCE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2011-2015**

**CONSIDÉRANT** la proposition d'Entente administrative visant l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011-2015 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis d'intention de conclure une entente quadriennale en Égalité pour le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil envoyé au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 31 août dernier ;

**CONSIDÉRANT** que le Forum Jeunesse a l'intention d'investir un total de 60 000 \$ à raison de 15 000 \$ annuellement ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine souhaite que l'Entente soit financée à parts égales entre le Ministère et la CRÉ, les sommes engagées par le FDR seront les suivantes :

2011 – 2012 : 26 000 \$  
2012 – 2013 : 29 000 \$  
2013 – 2014 : 38 000 \$  
2014 – 2015 : 38 000 \$

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine souhaite obtenir une résolution pour la conclusion de ladite Entente;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la Présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le coordonnateur du Forum jeunesse Longueuil à signer la prochaine entente en Égalité 2011-2015. Attendu que cette entente, après signature, sera déposée à un comité exécutif ultérieur et qu'elle contiendra des objectifs en lien avec l'amélioration des conditions de vie chez les femmes de l'agglomération. Le tout conditionnel à la disponibilité des fonds publics.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 051211-618**

**ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE PAR UNE MEILLEURE CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL 2008-2011 :  
EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**CONSIDÉRANT** l'Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire par une meilleure conciliation études-travail (**résolution CE 160209-192**);

**CONSIDÉRANT** que cette entente prévoit l'embauche d'un agent de développement pour toute la durée de l'entente, soit trois ans;

**CONSIDÉRANT** le départ de la ressource occupant ce poste;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidature s'est déroulé du 9 au 25 novembre dernier pour ce poste et qu'un comité de sélection, formé d'un membre du comité exécutif, du directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et du coordonnateur du Forum jeunesse Longueuil a rencontré les candidats en entrevues le 2 décembre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection à l'effet d'embaucher madame Kim Gagnon;

**IL EST RÉSOLU** de :

- procéder à l'embauche de madame Kim Gagnon à compter du 12 décembre 2011, à titre d'agent de développement en réussite éducative
- d'autoriser le directeur général à convenir avec du contrat de travail ci-joint.

Attendu que le coût du salaire et des avantages sociaux sera défrayé par les engagements prévus d'Emploi-Québec, de la CRÉ et du Forum jeunesse dans l'Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire par une meilleure conciliation études-travail 2008-2011.

La direction générale entreprendra les démarches en vue de la signature du contrat. En cas de non conclusion de l'entente, ce point reviendra à un prochain CE.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 051211-619**

**ENGAGEMENT JEUNESSE : CONVENTION DE SUBVENTION 2011-2014**

**CONSIDÉRANT** que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil a comme orientation et stratégie de développer le territoire comme un milieu inclusif, notamment au plan de l'accessibilité des ressources et d'appuyer les stratégies de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT** que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec a établi, dans le cadre du Défi des régions, qu'un de ses moyens d'action est la poursuite de l'Engagement jeunesse afin d'accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes;

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue le 2 mai 2011 en provenance du Secrétariat à la jeunesse et qui mentionne que le processus de renouvellement de la mesure et l'obtention des signatures peuvent engendrer des délais;

**CONSIDÉRANT** que le comité directeur régional (CDR) de l'engagement jeunesse désire continuer le travail entamé en 2008 et demande à la CRÉ de L'agglomération de Longueuil de poursuivre la fiducie du projet;

**CONSIDÉRANT** la proposition de convention de subvention ci-annexée, laquelle a fait l'objet de commentaires par les parties, lesquels ont été intégrés par le Secrétariat à la jeunesse en vue d'une signature à court terme;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à signer la convention de subvention 2011-2014 pour la réalisation de la mesure engagement jeunesse. Attendu que la CRÉ agit à titre de fiduciaire du projet et est membre du comité directeur.

#### **RÉSOLUTION CE 051211-620**

#### **RÉPARTITION DES PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE EN SERVICE DE GARDE**

**CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec d'octroyer 15 000 nouvelles places à contribution réduite en milieu de garde pour les 4 prochaines années ;

**CONSIDÉRANT** que le plan régional d'accessibilité aux services de garde publié en 2008 par la CRÉ mentionne un déficit de 5 333 places pour notre territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'octroi de 3 659 places pour le territoire de la Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** l'annonce de l'octroi de 391 places pour le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** les critères de répartition suivants retenus par le Ministère de la Famille et des Aînés :

- la réduction des déficits estimés dans les territoires de bureaux coordonnateurs;
- l'augmentation de l'offre de services destinés à répondre aux besoins des enfants de milieux défavorisés;

**IL EST RÉSOLU** de signifier officiellement au Ministère de la Famille et des Aînés notre désir d'obtenir des places supplémentaires afin de combler l'important déficit de places sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION CE 051211-621**

#### **CHAMPIONNAT CANADIEN DE CURLING DES MAÎTRES 2012**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Club de curling de Saint-Lambert à l'effet de le soutenir dans l'organisation du Championnat canadien de curling des Maîtres 2012;

**CONSIDÉRANT** que ce projet correspond aux stratégies et aux initiatives du Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à savoir :

- favoriser la tenue d'événements sportifs et d'activités de loisirs d'envergure provinciale, nationale et internationale;
- appuyer la mise au point et le financement d'événements majeurs visant la promotion des activités physiques, de sports et de loisirs et l'encouragement à la pratique;
- assurer la concertation et le soutien financier pour la réalisation d'initiatives d'envergure pour la promotion des activités physiques et la tenue d'événements d'envergure dans le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ de l'agglomération de Longueuil a adopté une Politique de soutien au développement de la pratique sportive (**résolution CE 2007-0241**) qui mentionne que les événements sportifs d'envergure canadienne sont admissibles à une financière de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond à tous les critères de cette Politique de soutien au développement de la pratique sportive;

**IL EST RÉSOLU :**

- d'accorder au Club de curling de Saint-Lambert une aide financière non récurrente de 10 500 \$, incluant un montant maximal de 1 000 \$ pour les frais d'audit des états financiers, à même le FDR pour la réalisation du Championnat canadien de curling des Maîtres 2012.

Attendu que le directeur général est par le fait même autorisé à convenir d'un protocole de subvention avec le promoteur. Le tout est conditionnel à la réalisation du montage financier déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 051211-622**

**ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2010-2011**

**APPEL DE PROJETS PORTANT SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE CULTURELLE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – SEPTEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** l'Entente administrative sur le développement de la culture convenue entre la CRÉ de Longueuil, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Forum jeunesse Longueuil (CE 210211-499);

**CONSIDÉRANT** que l'axe 2 du plan d'action de l'Entente prévoyait la réalisation d'un appel de projet ayant comme objectif de « Offrir un soutien à des actions stratégiques permettant d'améliorer la gouvernance et le développement stratégique des organismes. »

**CONSIDÉRANT** que l'appel de projets, doté d'une enveloppe de 80 000 \$, a été réalisé du mois de juin jusqu'au 30 septembre 2011 et qu'au total 11 projets ont été déposés;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, formé de représentants de la CRÉ de l'agglomération Longueuil, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du Conseil montréalais de la culture et des communications et du Forum jeunesse Longueuil, a sélectionné cinq projets et recommande de leur accorder des subventions dont la somme totalise 79 670 \$ (voir document en annexe pour les détails du résultat de la sélection);

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le Directeur général à convenir d'un protocole de financement pour chaque promoteur sur la base des recommandations du comité de sélection présentées dans le document en annexe, attendu que ces aides financières:

- seront assumées à même les sommes prévues dans le cadre de l'Entente administrative sur le développement de la culture ;
- sont non récurrentes ;
- sont conditionnelles à la confirmation des montages financiers déposés par les promoteurs.

Les sommes résiduelles de l'appel de projets (330 \$) seront investies dans le cadre de l'Entente spécifique sur le développement de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION CE 051211-623**

### **ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE 2010-2011 SÉLECTION DES PROJETS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN RELÈVE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE**

**CONSIDÉRANT** l'Entente administrative sur le développement de la culture pour le territoire de l'agglomération de Longueuil 2010-2011 convenue entre la CRÉ de Longueuil, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Forum jeunesse Longueuil (**CE 210211-499**);

**CONSIDÉRANT** que l'axe 2 du plan d'action de l'Entente prévoyait la réalisation d'un appel de projet ayant comme objectif de « favoriser l'intégration de la relève artistique des 35 ans et moins au sein des organismes artistiques ou culturels professionnels du territoire de l'agglomération de Longueuil »;

**CONSIDÉRANT** que l'appel de projets, doté d'une enveloppe de 45 000 \$, a été réalisé du mois de juin jusqu'au 30 septembre 2011 et qu'au total 5 projets ont été déposés;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, formé de représentants de la CRÉ de l'agglomération Longueuil, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du Conseil montérégien de la culture et des communications et du Forum jeunesse Longueuil, a sélectionné trois projets et recommande de leur accorder des subventions dont la somme totalise 45 000 \$ (voir document en annexe pour les détails du résultat de la sélection);

**CONSIDÉRANT** que le conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil a adopté le financement des projets (**Forum # 091111-06**) à sa séance du 9 novembre 2011;

**IL EST RÉSOLU** de convenir d'une convention de subvention avec chaque promoteur sur la base des recommandations du comité de sélection présentées dans le document annexé. Le président du Forum jeunesse Longueuil et le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil sont par le fait même autorisés à signer les conventions de subvention.

Attendu que ces aides financières :

- seront assumées à même les sommes prévues dans le cadre de l'Entente
- sont non récurrentes;
- sont conditionnelles à la confirmation des montages financiers déposés par les promoteurs.

Adoptée à l'unanimité.

### **ENTENTE EN INNOVATION – COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS PHASE 4**

Conformément à la résolution CE 150210-340 concernant la gestion de l'Entente sur l'innovation, le directeur général est autorisé à conclure avec les promoteurs des projets recommandés par le comité de suivi de l'entente des protocoles de subvention dans le cadre du Fonds de développement régional pourvu que la subvention demandée n'excède pas 50 000 \$.

Le projet Commercialisation des innovations (Phase 4) a été recommandé par le comité de gestion de l'Entente par courriel le 7 octobre 2011.

### **CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE**

Cet item est reporté à une prochaine rencontre.

**RÉSOLUTION CE 051211-624**  
**ENTENTE ADMINISTRATIVE 2010-2011 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**  
**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par Place Rive-Sud;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de l'Entente de partenariat entre le Forum jeunesse et le secrétariat à la condition féminine (SCF) (**CE 210311-532**);

**CONSIDÉRANT** l'adoption des modalités d'utilisation des montants affectés et les actions prévues à l'entente de partenariat avec le SCF (**CE 160511-556**);

**CONSIDÉRANT** l'adoption de l'entente administrative 2010-2011 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'agglomération de Longueuil (**CE 171210-482**)

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable émise par le comité de sélection de projets du CFEM;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet par le conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil à sa séance du 9 novembre 2011 (**Forum # 091111-07**);

**IL EST RÉSOLU** d'octroyer, à Place Rive-Sud, une subvention d'un montant de 40 000 \$ pour la réalisation du projet « Diversification des choix scolaires chez les jeunes/Formation professionnelle ».

Attendu que cette aide financière est divisée de la façon suivante :

- une somme de 20 000 \$ est prise à même la contribution du SCF dans l'entente de partenariat avec le Forum jeunesse Longueuil;
- Attendu qu'une somme de 20 000 \$ est prise à même la contribution des partenaires de l'entente administrative 2010-2011 en égalité et est répartie comme suit : 7 000 \$ du FRIJ, 6500 \$ du FDR et 6500 \$ du ministère;

Attendu que la subvention est conditionnelle à la réalisation du montage financier;

Le président du Forum jeunesse et le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil sont par le fait même autorisés à signer la convention de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 051211-625**  
**FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE 2009-2014**  
**PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX**  
**LABORATOIRE VIVANT VISANT À FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES À UNE INSTANCE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et la CRÉ de Longueuil pour le financement du Forum jeunesse Longueuil et du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec (**CE 210909-304**);

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le comité exécutif du document « Guide de demande de financement pour les projets locaux et régionaux 2009-2014 » dans lequel est défini l'ensemble des conditions et modalités d'investissement du volet « projets locaux et régionaux » du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) (**CE 210909-309**);

**CONSIDÉRANT** que le projet « Laboratoire vivant visant à favoriser la participation des jeunes à une instance de concertation régionale en réussite éducative » s'inscrit dans le cadre du Défi de l'éducation et de l'emploi et plus particulièrement dans le choix stratégique : « combattre le décrochage scolaire » qui est une priorité du Forum dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil a adopté l'octroi de la subvention lors de son conseil des membres du 9 novembre 2011 (**Forum # 091111-09**);

**IL EST RÉSOLU** d'octroyer, à la commission scolaire Marie-Victorin pour Le Centre d'éducation aux adultes 16-18 Cité des arts, une subvention de 15 750 \$ à même le Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014, volet projets locaux et régionaux, pour la réalisation dudit projet. Attendu que la subvention est conditionnelle à la réalisation du montage financier. Le président du Forum jeunesse Longueuil et le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil sont par le fait même autorisés à signer le protocole de financement.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION CE 051211-626**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LA SÉLECTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS GÉRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL PROJETS DONT LA SUBVENTION N'EXCÈDE PAS 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT** la Procédure de gestion du Fonds de développement régional (FDR) et ses amendements adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil selon lesquels :

- « Tout projet sélectionné doit faire l'objet d'une résolution du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil, à l'exception des projets pour lesquels la demande d'aide financière n'excède pas 5 000 \$. En de tels cas, le directeur général est autorisé à sélectionner les projets et doit en faire rapport périodiquement au comité exécutif dans la formule que le comité exécutif détermine » ;
- « Le processus d'allocation de fonds pour les mesures découlant des ententes spécifiques et autres conventions est soumis aux mêmes règles que celles prévues pour les activités à incidences régionales (section 3.1) ».

**CONSIDÉRANT** le rapport ci-joint faisant état des projets sélectionnés par la direction ;

**IL EST RECOMMANDÉ** d'entériner cette sélection de projets.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION CE 051211-627**

#### **DÉSENGAGEMENTS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS ADMINISTRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DIVERS PROJETS**

**CONSIDÉRANT** les subventions accordées aux projets énumérés dans le tableau ci-annexé dans le cadre du Fonds de développement régional et autres fonds régionalisés administrés par la CRÉ de l'agglomération de Longueuil ;

**CONSIDÉRANT** les protocoles convenus avec les promoteurs ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de ces projets;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la direction à cet égard;

**IL EST RÉSOLU** de désengager les montants inscrits au tableau ci-annexé et de les rendre disponibles pour le soutien à d'autres projets le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

### **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Pour information, les documents suivants sont déposés :

- Entente gangs de rue 2008-2011 : Guide « Revenir pour rester »
- État du Fonds de développement régional
- Listes des dépenses encourues, conciliation bancaire et rapport mensuel des dépenses en date du 31 octobre 2011

### **POINT D'INFORMATION**

#### **Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II**

Aucun projet n'a été déposé dans le cadre de l'appel de projet qui s'est terminé le 31 octobre dernier. Il est convenu de laisser l'appel de projet ouvert. Les projets devront être recommandés au directeur général par le même comité de sélection. Les projets devront se terminer au 31 mars 2012. Les contrats seront déposés par le directeur général au comité exécutif, le cas échéant.

### **VARIA**

Demandes de subvention.

La direction est informée qu'elle recevra deux demandes de subvention pour des projets. Il s'agira de déterminer de leur admissibilité et de fournir les réponses en conséquence.

### **CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL (OSDL)**

Monsieur Bienvenu informe le comité exécutif de l'intérêt manifesté par la Ville de Boucherville pour recevoir de nouveau le concert annuel de l'orchestre, suite au désistement de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Il est aussi mentionné que la Ville de Longueuil souhaite avoir le concert en 2013. À suivre.

### **PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Prochaine rencontre du comité exécutif le lundi 16 janvier 2012 à 8 h 30.

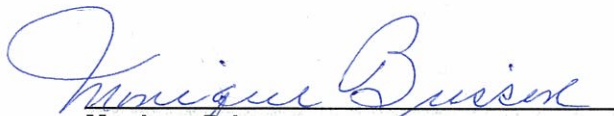
### **RÉSOLUTION CE 051211-628**

#### **LEVÉE DE LA RENCONTRE**

Il est résolu de lever l'assemblée à 12 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ  
de l'agglomération de Longueuil,

  
**Monique Brisson**

La secrétaire-trésorière de la CRÉ  
de l'agglomération de Longueuil,

  
**Suzanne Lachance**